

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1972**

### Intitulé

BP : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Pêche de loisir

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé des sports et de la jeunesse Modalités d'élaboration de références : CPC des métiers du sport et de l'animation.	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

**Le moniteur-guide de pêche de loisir exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant le support technique de la pêche dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.**

*1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :*

Il accompagne et encadre des publics sur les différents sites de pêche.

*2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :*

Il anime des activités auprès de groupes ou d'individuels dans le respect des règles et des normes en vigueur, sur différents sites (rivières, lacs, plans d'eau, réservoirs ...) dans le cadre d'une découverte des milieux aquatiques et d'activités de pêche.

Il initie et perfectionne aux différentes techniques de pêche et en particulier aux techniques de pêche à la mouche, au lancer et au coup, dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur, et conduit un programme d'entraînement préparatoire à un premier niveau de compétition.

Il fait découvrir et explique le fonctionnement des différents écosystèmes aquatiques.

Il participe à des actions d'éducation à l'environnement.

*3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :*

Il entretient des relations avec l'environnement professionnel et territorial.

Il participe à la promotion et à la gestion administrative et financière de l'activité.

Il participe à la préparation d'actions de promotion du tourisme pêche et de prestations de pêche de loisir.

Il peut être amené à participer à l'élaboration des projets de développement durable de l'activité pêche en relation avec des partenaires sur un territoire identifié, et à participer à des actions de gestion des milieux aquatiques.

#### Capacités ou compétences attestées :

1

Conseiller son public, en fonction des situations rencontrées, sur les techniques de pêche à utiliser, le matériel approprié, les appâts à employer etc.

Gérer et réguler le fonctionnement d'un groupe.

2

Maîtriser les différentes techniques de pêche de loisir, leur historique et leur évolution, la réglementation en vigueur ainsi que les règlements de la compétition et les rôles des techniciens de compétition.

Maîtriser les particularités relatives aux milieux aquatiques, au territoire (tradition locale, loisirs, politique de développement, partenaires potentiels, organisation territoriale, etc).

Prendre en compte les obligations légales et de sécurité.

Utiliser une ou des activités ayant pour support un ou des milieux aquatiques donnés dans le cadre d'un projet éducatif, touristique ou social : identifier et choisir les différents lieux de pêche en fonction des réglementations en vigueur, des périodes, des poissons désirés, des caractéristiques et attentes du public, des autres usagers du site.

Elaborer des projets d'animation de tourisme pêche et de prestation de pêche de loisir.

Elaborer une progression pédagogique et mettre en place des situations adaptées.

Choisir et formaliser des modalités et des outils d'évaluation du projet.

Appréhender un site support de pêche dans ses fonctionnements et les éléments remarquables de son écosystème, susceptible de constituer des supports d'éducation à l'environnement.

Gérer la logistique de son activité, et produire les outils nécessaires.

Elaborer des fiches des sites de pêche identifiant une cartographie, les moyens d'accès en toute sécurité, les catégories de public pouvant y

avoir accès, les moyens d'encadrement adaptés et les procédures de sécurité, ainsi que le matériel et accessoires de pêche et de sécurité nécessaires.

Faire découvrir, expliquer et faire respecter les éléments de la culture de l'activité (rapport homme/milieu, fragilité des écosystèmes, discrétion, observation, etc).

Sensibiliser le public au respect des écosystèmes.

Adapter le programme d'activités aux individus, aux groupes, en fonction du temps, des niveaux d'aptitude de chaque membre, des circonstances exceptionnelles (crues, pluie ...).

Conseiller le public sur les postes de pêche en fonction du poisson désiré, du type de milieu aquatique, du temps, de la période ou du moment de pêche, de la classification du lieu, de la réglementation et des traditions locales.

3

Informez sur les activités et manifestations locales.

Organiser et gérer la circulation de l'information orale et écrite concernant ses activités, en interne et en externe, et promouvoir la communication nécessaire à la réussite de l'action.

Utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les situations courantes de la vie professionnelle, les outils bureautiques, des supports multimédias.

Assurer une veille informative sur les pratiques et les évolutions dans son secteur. Constituer et gérer une documentation.

S'intégrer dans son environnement professionnel, dans une équipe de travail. Participer à des réunions internes et externes.

Présenter le bilan de ses activités.

Contribuer à l'étude de l'offre d'activités de la structure employeur.

Promouvoir son action d'animation auprès des partenaires.

Intégrer son action dans un programme préétabli en partenariat avec des organismes de tourisme, des organisations de pêche, des comités d'entreprise.

S'intégrer dans un réseau de partenaires de la filière pêche, de la filière tourisme et de développement local.

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

Le moniteur-guide de pêche de loisir exerce son activité au sein de structures privées du secteur associatif ou marchand, au sein de la fonction publique territoriale ou au titre de travailleur indépendant. Ces structures sont multiples : écoles de pêche, fédérations départementales des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAPPMA), associations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) ; centres de vacances et de loisirs (CVL) ; collectivités territoriales ; centres permanents d'initiatives à l'environnement (CPIE) ; clubs et comités sportifs ; structures à vocation touristique ; chartes de pays ...

moniteur-guide de pêche de loisir

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

**G1201** : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

**G1202** : Animation d'activités culturelles ou ludiques

**G1203** : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

#### **Réglementation d'activités :**

L'activité d'animateur de pêche sportive est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.

### **Modalités d'accès à cette certification**

#### **Descriptif des composants de la certification :**

Le diplôme est délivré au titre de la spécialité « pêche de loisir ».

Exigences préalables requises :

- attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ;

- attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option activités de la natation ;

- attestation de réussite aux exigences préalables à l'entrée en formation, liées à la pratique personnelle du candidat dans l'activité (test du niveau de maîtrise d'une technique de pêche) et délivrée par un expert désigné par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, dans des conditions définies par instruction du délégué à l'emploi et aux formations.

Le diplôme BP est obtenu par la capitalisation de 10 unités.

Les quatre unités capitalisables communes à toutes les spécialités :

UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;

UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;

UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;

UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité.

Les unités capitalisables spécifiques de la spécialité « pêche de loisir » :

UC 5 : être capable de préparer une action d'animation en utilisant une ou des activités ayant pour support un ou des milieux aquatiques donnés dans le cadre d'un projet éducatif, touristique ou social ;

UC 6 : être capable d'encadrer des individus seuls ou en groupe dans le cadre d'une découverte des milieux aquatiques et d'activités de pêche ;

UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités professionnelles de pêche de loisir ;

UC8 : être capable de conduire une action éducative utilisant comme supports les différentes techniques de pêche à des fins de loisir et/ou de compétition ;

UC 9 : être capable de maîtriser les différentes techniques de pêche adaptées au milieu et à la situation rencontrés.

Une unité capitalisable d'adaptation :

UC 10 : visant l'adaptation de la formation au secteur professionnel et à l'emploi.

Les UC 8 et 9 sont évaluées en situation professionnelle, par une commission, dans une ou des situations d'encadrement et d'animation.

Un candidat titulaire du BP JEPS Pêche de loisir peut obtenir la certification d'une ou plusieurs Unités Capitalisables Complémentaires et Certificats de spécialisation.lien

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales : - de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; - de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

Décret n°2001-792 du 31 août 2001

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 18 avril 2002

Arrêté du 28 mars 2003 - JO du 15 avril 2003 (Annexes au BOJS n°7 du 30 avril 2003)

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

Ministère des Sports

Ministère de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et des affaires rurales

<http://www.cidj.com>

<http://www.agriculture.gouv.fr>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**